



OFFRES D'EMPLOI #2024-01

TITRE DU POSTE
STATUT
SERVICE
Début

ANIMATEUR ET AIDE-ANIMATEURS
Poste saisonnier
Loisirs
25 juin au 16 août 2024 : temps plein

À PROPOS DE LA VILLE DE PRÉVOST

La Ville de Prévost, au pied des Laurentides, se caractérise par son engagement envers le développement durable. Avec plus de 14 000 habitants, la Ville se démarque par sa forte vitalité et son dynamisme sur le plan résidentiel, commercial et industriel. Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire favorise l'engagement et la participation des citoyens et organismes par le développement de programmes visant le maintien d'un milieu de vie dynamique et stimulant. La Ville de Prévost souhaite répondre de manière efficace et efficiente aux besoins de sa communauté en développant des milieux animés, variés et répondant aux besoins. Joignez-vous à ce projet mené par une équipe motivée qui vous partagera sa belle énergie.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous la responsabilité du directeur du service loisirs, culture et vie communautaire, les animateurs animent les enfants en réalisant des activités adaptées au groupe d'âge dont il ou elle assure l'encadrement, tout en s'assurant de la sécurité et du bien-être des enfants. Nous recherchons des animateurs et animatrices qui ont le sens des responsabilités, sont créatifs et dynamiques et qui possèdent un esprit d'équipe.

EXIGENCES

- Formation en cours de niveau secondaire ou post-secondaire (preuve requise);
- Avoir de l'expérience en camp de jour ou avec les enfants (un atout)
- Être disponible pour suivre les formations requises en juin (Horaire à déterminer);
- Être disponible du 25 juin au 16 août 2024;
- Animateur et animatrice : avoir 17 ans minimum avant le début du camp de jour
- Aide-animateur et aide-animatrices : avoir 16 ans minimum avant le début du camp de jour

HORAIRE DE TRAVAIL

- La semaine de travail est de 39 heures répartie du lundi au vendredi inclusivement.
- Des journées de vacances seront possibles dans le cadre de cet emploi.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- La rémunération offerte est celle déterminée en fonction de la convention collective

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

23 février 2024

POUR POSTULER

emploi@ville.prevast.qc.ca

22 janvier 2024